



# FICHE MÉMO

## LE CUMUL D'ACTIVITÉS

MARS 2021

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

### SOMMAIRE

- 2 ..... Les différents statuts juridiques
- 5 ..... Le cumul d'activités
- 6 ..... Le cumul d'activités et l'assurance-chômage



**Les parcours professionnels dans le spectacle vivant sont multiples, et la pluri-activité fréquente. Mais la richesse de ces parcours pluriels se frotte parfois à la difficulté de conjuguer statuts et types de rémunération. Les métiers des champs artistiques et culturels sont règlementés, et certaines situations ou statuts peuvent ne pas être compatibles.**

**Peut-on être à la fois artiste interprète et professeur, micro-entrepreneur et intermittent du spectacle, gérant de société et salarié, quelles sont les vigilances, les pièges à éviter ?**

**Comment mieux comprendre les différents statuts juridiques, comment appréhender les situations de cumul, au regard de la réglementation du travail, du règlement de l'assurance chômage, ou de la sécurité sociale ?**

**Sélection de ressources sur les différents statuts juridiques possibles.**

## SITES DE RÉFÉRENCE

Pour compléter ces premières ressources, vous trouverez de nombreuses informations sur cette thématique sur ces différents sites de référence :

- **Ministère du travail**  
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/>
- **Service-public.fr**  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19806>
- **Et directement sur le code du travail sur Légifrance.**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006072050/>

Et pour le secteur culturel auprès des centres de ressources nationaux :

- **Artcéna**  
<https://www.artcena.fr/artcena-juridique>
- **CND – Centre national de la danse**  
<https://www.cnd.fr/fr/page/106-droit>
- **CNM – Centre national de la musique**  
<https://cnm.fr/>

## LE SALARIAT

### CONTRATS DE TRAVAIL

**Service Public.fr, Ministère du Travail**

→ Voir la publication

### LES CONTRATS DE TRAVAIL

**Ministère du Travail**

→ Voir le dossier en ligne

### LES CONTRATS DE TRAVAIL

**Artcéna // 2019**

→ Voir le dossier en ligne

### CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)

**Artcéna // 2019**

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est le contrat de droit commun sous lequel les employeurs y compris les entrepreneurs du spectacle doivent en principe embaucher leurs salariés (art. L1221-2 du Code du travail et art. II de l'accord du 24 juin 2008 relatif à la politique contractuelle dans le spectacle vivant public et privé).

→ Voir la publication

### CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)

**Artcéna // 2017**

Les modalités de conclusion d'un CDD sont très encadrées par le droit du travail et les conventions collectives applicables au secteur du spectacle vivant. Le CDD répond à un formalisme particulier et les cas de recours à ces types de contrats sont limitativement énumérés par la loi.

→ Voir la publication

## L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

### PARCOURS INDÉPENDANT

#### URSSAF

→ Voir le dossier en ligne

### FUTUR CRÉATEUR

#### Guichet-entreprises.fr

Formations juridiques, protection du nom de l'entreprise, aides publiques... Toutes les informations sur la création d'entreprise.

→ Voir le dossier en ligne

### CRÉER UNE ENTREPRISE

#### CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Dans la course à la création, il ne faut pas brûler les étapes. Il convient tout d'abord de transformer une bonne idée en véritable projet d'entreprise, puis de choisir le bon statut juridique, de trouver les ressources financières et enfin démarcher ses premiers clients...

→ Voir le dossier en ligne

### LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR

#### URSSAF

→ Voir le dossier en ligne

### S'INFORMER SUR LE STATUT

#### Portail Auto-entrepreneur

Toutes les informations essentielles pour comprendre le fonctionnement du statut d'auto-entrepreneur.

→ Voir le dossier en ligne

### CRÉER ET GÉRER SA COMPAGNIE : ENTREPRISE INDIVIDUELLE

#### Artcéna // 2019

Quelles sont les caractéristiques de l'entreprise individuelle ? Comment fonctionne-t-elle ? Comment la créer ?

→ Voir la publication

### UN ARTISTE PEUT-IL ÊTRE MICRO-ENTREPRENEUR ?

#### Service-public.fr // 2018

Un artiste ne peut pas être micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) pour des activités entrant dans le champ du régime social des artistes-auteurs (travailleurs indépendants) ou dans celui du régime des artistes-interprètes (salariés intermittents). En effet concernant certaines activités, le régime du micro-entrepreneur est soit incompatible, soit limité. En revanche, un artiste peut être auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur) pour exercer des activités qui ne relèvent pas de ces régimes.

→ Voir la publication

### CHOISIR LA FORME JURIDIQUE ADAPTÉE À SON PROJET

#### Avise // 2016

À destination des créateurs d'activité d'utilité sociale, ce guide accompagne dans le choix de leur statut. Il donne des éléments de compréhension et invite les porteurs de projet à se questionner pour choisir la forme juridique la plus adaptée à leur aventure entrepreneuriale et sociale.

→ Voir la publication

### AUTO-ENTREPRENEUR ET MÉTIERS DU SPECTACLE

#### COREPS Languedoc-Roussillon // Mars 2010

Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008, une circulaire du 28 janvier 2010 apporte des précisions sur son usage par les artistes, techniciens et entrepreneurs de spectacles.

→ Voir la publication

## L'ARTISTE-AUTEUR

### SITES RESSOURCES

Toutes les infos sur le statut d'artiste-auteur

→ <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/>

Espace artistes-auteurs de l'URSSAF

→ <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>

## LES BÉNÉVOLES

### SITES RESSOURCES

→ <https://www.francebenevolat.org/>

→ <https://www.associations.gouv.fr/75-le-benevole-association.html>

## LE GUIDE DU BÉNÉVOLAT, 2019-2020

Ministère de la jeunesse et des sports // 2019

Il n'existe pas de définition juridique du bénévolat. La définition communément retenue est celle d'un avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993 : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour

## COMMENT RÉMUNÉRER LES AUTEURS ?

ARL PACA // Mise à jour 2020

Organisateurs de manifestations littéraires, bibliothécaires, libraires, travailleurs sociaux, enseignants... élaborent régulièrement différents types de projet avec des auteurs : résidences, ateliers, lectures, débats, etc.

Ces « diffuseurs » se heurtent fréquemment à une même difficulté : comment rémunérer les auteurs, tant dans le respect de leurs droits que dans celui des réglementations sociales et fiscales ?

→ Voir la publication

mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une personne ou un organisme.

→ Voir la publication

## BÉNÉVOLAT

Artcéna // 2016

Le bénévolat occupe une place spécifique dans le domaine du spectacle vivant. Cette activité doit avant tout être non concurrentielle et complémentaire au regard du travail rémunéré.

→ Voir la publication

## LES ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ

### SITE RESSOURCE

Les Scop, sociétés coopératives, Auvergne-Rhône-Alpes

→ <https://www.scop.org>

## QUEL STATUT JURIDIQUE POUR CRÉER UNE ENTREPRISE À PLUSIEURS ?

Le coin des entrepreneurs // Février 2020

→ Voir le dossier en ligne

## JE ME LANCE AVEC DES ASSOCIÉS : QUEL TYPE DE SOCIÉTÉ CHOISIR ?

BPI France

→ Voir le dossier en ligne

# LE CUMUL D'ACTIVITÉS

## Quelques ressources générales sur le cumul d'activité.

### À QUELLES CONDITIONS UN SALARIÉ PEUT-IL CUMULER PLUSIEURS EMPLOIS ?

Service-public.fr // 2019

Le salarié peut cumuler plusieurs emplois, sous conditions.

→ Voir la publication

### LE CUMUL D'ACTIVITÉS DANS LES SECTEURS ARTISTIQUES : MODALITÉS ET CONSÉQUENCES

Centres de ressources nationaux // 2009

Comment concilier le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle avec d'autres activités ? Comment cumuler des activités d'auteur et des activités annexes ? Un retraité peut-il reprendre une activité salariée ? Ce compte-rendu est issu de la journée d'information juridique « Le cumul d'activités dans les secteurs artistiques : modalités et conséquences » du 2 décembre 2009.

→ Voir la publication

## LE CUMUL INFRA-SALARIAT

### CUMUL D'EMPLOIS

Artcéna // 2019

L'employeur tout comme le salarié doit être vigilant sur les cumuls d'emplois irréguliers. Ils peuvent en effet chacun être condamnés au paiement d'amende en cas de non respect des règles relatives à la durée maximale de travail des salariés ou en cas de non respect de clauses de d'exclusivité ou de l'obligation de loyauté.

→ Voir la publication

## LE SALARIAT ET L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

### CUMUL D'UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE AVEC UN EMPLOI SALARIÉ

BPI France

→ Voir le dossier en ligne

### LE CUMUL DE SITUATIONS

Portail Auto-entrepreneur

Peut-on être auto-entrepreneur et cumuler avec un autre statut ou une situation particulière ? Salarié, demandeur d'emploi, fonctionnaire...

→ Voir le dossier en ligne

## LE SALARIAT ET L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE ET L'AUTEUR

### CUMUL D'ACTIVITÉS

CNAP // 2021

Informations générales sur le cumul d'activités.

→ Voir le dossier en ligne

### ARTISTE-AUTEUR ET AUTO-ENTREPRENEUR, PEUT-ON CUMULER ?

Portail Auto-entrepreneur // 2019

→ Voir le dossier en ligne

## LE BÉNÉVOLAT ET LES AUTRES STATUTS

### LE CUMUL DES STATUTS

**Associations.gouv.fr. // 2008**

Le bénévolat, par nature, est une activité effectuée gratuitement. Un bénévole ne peut être rémunéré, de

quelque façon que ce soit, pour ses activités associatives. Les bénévoles ont donc un statut annexe. Or, certaines règles existent, pour encadrer le cumul d'activités de bénévolat et les revenus nécessaires à la subsistance.

→ Voir le dossier en ligne

## LE CUMUL D'ACTIVITÉ ET L'ASSURANCE CHÔMAGE

### CUMUL ALLOCATION-SALAIRE

**Unédic // Janvier 2021**

La possibilité de cumuler la rémunération provenant d'une activité professionnelle avec les allocations de chômage vise à inciter les demandeurs d'emploi à reprendre un emploi même si celui-ci est moins rémunéré que le précédent. Les conditions du cumul varient selon le type de dispositif.

→ Voir la publication

### INTERMITTENTS DU SPECTACLE : OUVERTURE DE DROIT SUR UNE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL À COMPTER DU 01/08/2016

**Pôle Emploi // Mise à jour : novembre 2019**

→ Voir la publication

### QUELLE CONSÉQUENCE EN CE QUI CONCERNE L'IMPLICATION DANS LA GESTION D'UN SOCIÉTÉ OU D'UNE ASSOCIATION ?

**Pôle Emploi. FAQ**

Quelle conséquence en ce qui concerne l'implication dans la gestion d'une société ou d'une association ?

→ Voir la FAQ

**MARS 2021**

**LE CUMUL D'ACTIVITÉS**

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectaclevivant.fr

www.auvergnerrhonealpes-spectaclevivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   